



Réseau d'action des femmes
handicapées du Canada

DisAbled Women's Network of Canada

Mémoire parlementaire Parliamentary Brief

La sécurité économique des femmes au Canada

FEWO

Bonnie Brayton, directrice exécutive nationale
Recherche de Sonia Alimi pour DAWN Canada

Le 15 mars 2017

AU SUJET DU RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES DU CANADA (DAWN-RAFH CANADA)

Le réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFH) est un organisme national féministe qui aide toutes les personnes handicapées, dont la mission est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes handicapées. DAWN-RAFH Canada est la seule instance nationale qui se consacre spécifiquement à la défense des droits des filles et des femmes sourdes ou handicapées du Canada ainsi qu'à leur avancement et à leur intégration pleine et entière à la société. Notre orientation stratégique globale repose sur l'implantation d'actions novatrices, l'établissement de partenariats et l'instauration de réseaux visant à amener les différents paliers gouvernementaux, les organismes travaillant à la promotion des personnes handicapées ou des femmes ainsi que les autres intervenants concernés à prendre en considération nos problématiques prioritaires et à œuvrer à leur résolution.

Coordonnées :

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone : 514-396-0009
Télécopieur : 514-396-6585
Sans frais (Canada) : 1-866-396-0074
Courriel : admin@dawncanada.net
Site Web : www.dawncanada.net

BIOGRAPHIE DE L'AUTEURE

Leader reconnue des mouvements de défense des droits des femmes et des personnes handicapées, Bonnie Brayton est directrice exécutive nationale du [Réseau d'action des femmes handicapées \(DAWN\)](#) depuis mai 2007. Dans ce rôle, elle s'est avérée une formidable défenseuse des femmes handicapées au Canada et dans le monde. Pendant son mandat chez DAWN Canada, M^{me} Brayton a travaillé avec diligence sur les principales questions qui ont une incidence sur la vie des femmes handicapées sur le plan de l'équité en santé, du logement, de l'emploi et de la lutte contre la violence. Par exemple, elle a activement milité pour que les femmes handicapées soient prises en compte dans les changements politiques, du secteur de l'emploi au secteur de la justice, et elle est en première ligne de la lutte contre les obstacles systémiques à tous les niveaux.

Table des matières

1. Sommaire exécutif
2. Introduction
3. Recherche

Sommaire exécutif

Nous souhaitons remercier la présidente et les membres du Comité permanent de la condition féminine (FEWO) de réaliser cette étude importante sur la sécurité économique des femmes au Canada. Après l'examen de la recherche présentée ci-dessous, nous espérons être invitées à revenir discuter en détail de la portée des travaux. Il n'est toujours pas possible de trouver de données ventilées précises, c'est pourquoi l'interprétation des données, les données qualitatives et les avis plus approfondis de spécialistes seront importants pour donner au Comité toute l'information nécessaire à la formulation de recommandations appropriées.

Les femmes handicapées forment déjà le groupe indiscutablement des femmes les plus pauvres et les plus exclues économiquement au Canada (et dans le monde). Sous l'angle de l'intersectionnalité, une mère, une aînée, une immigrante, une femme racisée ou une Autochtone est confrontée à des obstacles systémiques, au racisme ou au capacitisme, vous savez donc que ses chances d'atteindre la sécurité économique, même pour les besoins essentiels, sont très limitées.

Le Comité doit examiner cette étude dans une optique d'équité avant tout afin que celles qui vivent dans la plus grande pauvreté soient celles qui reçoivent de l'aide en tout premier lieu. Le Comité a, par exemple, parlé des soins non rémunérés. En effet, les femmes handicapées consacrent plus d'heures non rémunérées aux soins que toute autre femme au Canada ET présentent le plus haut taux de chômage; il existe des corrélations plus ou moins évidentes entre ces deux faits.

Nous avons décidé de présenter une série d'études et de travaux de recherche au Comité afin de brosser un tableau précis (et alarmant) de la réalité économique des femmes handicapées et sourdes, groupe de Canadiennes le plus pauvre et sous-représenté du pays. Nous sommes impatientes de travailler avec le Comité permanent de la condition féminine, avec la ministre Monsef, la ministre Qualtrough et le gouvernement du Canada pour élaborer une stratégie efficace à long terme qui prévoit des engagements politiques et financiers ainsi que le type de leadership auquel les femmes handicapées peuvent s'attendre de nous tous.

Bonnie Brayton

Introduction

Dans le temps qui m'a été imparti, j'ai essayé de trouver des données statistiques récentes concernant le thème la pauvreté et l'employabilité des femmes en situation de handicap.

Afin de respecter une certaine logique, j'ai mené des recherches pour des données récentes concernant le public visé au niveau international, fédéral et également des exemples au provincial.

De nombreuses données étaient issues d'analyse peu genrée, mais des statistiques signifiantes concernant les femmes handicapées apparaissent dans le présent rapport. Pour faciliter la lecture, j'ai mis en place une table des matières et mis en évidence les parties les plus pertinentes pour l'élaboration du mémoire. Au sein du corpus, les données les plus pertinentes ont été mises en « **gras** ».

De plus, afin de correspondre aux notions d'intersectionnalité, je me suis également attachée à rendre compte de réalité des vécus pluriels. Par ailleurs, et sous la demande de la directrice exécutive de Dawn, j'ai mis l'accent sur la réalité des vécus des femmes autochtones. En outre, j'ai aussi proposé d'autres données, notamment sur l'impact de la pauvreté sur la santé, mais aussi des coûts liés à l'exclusion des personnes et notamment des femmes en situation de handicap du monde de travail, afin d'élargir l'analyse des stratégies d'actions qui pourraient être menées.

En espérant que ce travail qui est non exhaustif pourra aider la structure.

Sonia Alimi

Recherche

Note au lecteur : pour votre convenance, veuillez trouver ci-dessous les liens hypertextes aux différentes sections. Bonne lecture!

[ONU, division des politiques sociales et du développement social — Personnes handicapées](#)
[Gouvernement du Canada. « Document d'information sur la pauvreté au Canada », octobre 2016.](#).....

[Analyse des résultats](#).....

[Emploi](#).....

[Caractéristiques des Canadiens plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu](#).....

[Enfants](#).....

[Peuple autochtone](#).....

[Personnes handicapées](#).....

[Emploi](#).....

[Femmes et hommes handicapés](#).....

[Immigrants récents](#).....

[Chefs de famille monoparentale](#).....

[Répercussion de la pauvreté sur la santé](#).....

[Rubab Arim, « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012, un profil de l'incapacité chez les jeunes Canadiens âgés de 15 ans ou plus 2012. Statistique Canada », Date de diffusion : mars 2015; date de correction : février 2017](#).....

[Rappel des obligations gouvernementales](#).....

[Données — Taux de personnes ne correspondant pas aux normes sociales des capacités :](#)

[Données — Femmes](#).....

[Données — Grades universitaires des personnes ne répondant aux normes sociales des capacités et des personnes y répondant \(hommes-femmes confondus\)](#).....

[Données — Accès à l'emploi \(hommes-femmes confondus\)](#).....

[Données — Revenus \(hommes-femmes confondus\)](#).....

[Données — Emploi](#).....

Michael J. Prince, Yvonne Peters, « *pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante, un projet du conseil des Canadiens avec déficiences* », Conseil des Canadiens avec déficiences, 2015...

<u>Présentation de la recherche</u>	
<u>Buts principaux de la recherche</u>	
<u>Retour sur la notion de pauvreté</u>	
<u>Pauvreté, droit, égalité</u>	
<u>Notion d'équité</u>	
<u>Pauvreté et exclusion</u>	
<u>Sécurité du revenu et politique sociale</u>	
<u>Recommandation fédérale proposée dans l'article</u>	
<u>Femmes et hommes handicapés vieillissants</u>	
<u>Jeunes femmes et hommes handicapés</u>	
<u>Prestations fédérales, différences hommes-femmes</u>	
<u>Écart de salaire hommes-femmes</u>	

Incidence du faible revenu chez les personnes handicapées selon le sexe

CONTEXTE.....

LES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE SEXE.....

ÂGE ET GRAVITÉ DE LA DÉFICIENCE.....

CONDITIONS D'HABITATION.....

ÉDUCATION, EMPLOI ET AIDE SOCIALE

AIDE DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES.....

INTERSECTIONNALITÉ ET INCLUSION SOCIALE.....

Centre canadien de politiques alternatives. « *Les droits des femmes au Canada : peu de progrès, rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et du programme d'action de la déclaration et du programme d'action de Beijing* », Centre canadien de politiques alternatives, novembre 2014.....

Taux d'emploi selon le rapport.....

Femmes et pauvreté.....

Pauvreté chez les femmes autochtones

Pauvreté chez les femmes réfugiées, migrantes, et des communautés racisées.....

Les femmes en situation de handicap et les femmes malentendantes.....

Conclusion du rapport.....

Lochead, Clarence et Katherine Scott. *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*, Conseil canadien de développement social, mars 2000.....

[Minorités visibles](#)

[Déficiences](#).....

[Inégalité d'employabilité et de salaire, l'exemple de l'Ontario](#)

[Mary Cornish, 10 ways to close Ontario's gender Pay Gap, Centre canadien pour les politiques alternatives, avril 2013.](#).....

[Pourquoi existe-t-il toujours un écart de rémunération entre les sexes?](#).....

[Impact de la pauvreté chez les femmes autochtones et sur leur santé mentale, l'exemple de Winnipeg.](#).....

[Drabble, Jenna et Sadie McInnes, « Finding her Home, a gender-based Analysis of the homelessness Crisis in Winnipeg », State of the inner city, mars 2017.](#).....

[Pour aller plus loin... Les conséquences économiques de l'exclusion des personnes en situation de handicap du monde du travail](#)

[Buckup, Sebastian. « The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work », Document de travail sur l'emploi n° 43, Secteur de l'emploi, Bureau international du travail, Genève, 2009.](#).....

[Résumé de la recherche](#).....

[Conclusion et recommandations](#).....

Au niveau international

ONU, division des politiques sociales et du développement social
Personnes
handicapées

Les jeunes filles et les femmes handicapées

« **Quel que soit leur âge, les jeunes filles et les femmes ayant une forme quelconque de handicap font généralement partie des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société** » (« D'autres actions et initiatives pour mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et la plate-forme d'action », Résolution S23/3 de l'Assemblée générale du 10 juin 2000, annexe, paragraphe 63).

Éducation

Moins de 5 % des enfants et des adolescents souffrant d'un handicap ont accès à l'éducation et à la formation. « **Les jeunes filles et les femmes se trouvent face à d'importantes barrières lorsqu'il s'agit de participer à la vie sociale et au développement** » (Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur la mise en application du Programme d'Action mondial concernant les personnes handicapées, A/59/169, paragraphe 79).

« Le taux d'alphabétisation mondial des adultes handicapés est de moins de 3 %. **Il atteint 1 % dans le cas des femmes handicapées selon une étude du PNUD de 1998.** » (Source : Département de l'information de l'ONU)

Emploi et rémunération

« En général, les handicapés rencontrent d'énormes difficultés en arrivant sur le marché du travail. Cependant, du point de vue de la parité des sexes, **les hommes handicapés ont deux fois plus de chance de trouver un emploi que les femmes handicapées. Quand ces dernières travaillent, elles sont victimes de traitements discriminatoires au niveau du recrutement et des conditions d'avancement, mais aussi d'un accès inégal à la formation et à la reconversion, d'un accès inégal au crédit et autres ressources productives, d'un salaire inégal à travail égal et de la**

ségrégation professionnelle. De plus, elles participent rarement aux prises de décisions économiques ». (Arthur O'Reilly. « Employment Barriers for Women with Disabilities. The Right to Decent Work of Persons with Disabilities » [EN – PDF], IFP/Skills Working Paper No. 14, Organisation Internationale du Travail, 2003.)

Logement

« **Les femmes handicapées rencontrent des difficultés en matière de logements décents et de services.** » « Les femmes handicapées ont [...] plus de chances d'être institutionnalisées que les hommes handicapés. » (Étude par Miloon Kothari, Rapporteur spécial sur les logements décents comme un élément du droit à un niveau de vie décent, « Women and adequate housing », E/CN.4/2005/43, paragraphe 64.)

Au niveau fédéral

Gouvernement du Canada, « Document d'information sur la pauvreté au Canada¹ », octobre 2016.

Statistique provenant de l'enquête canadienne sur le revenu 2014, sauf les données pour les personnes handicapées disponibles seulement jusqu'en 2012.

Ce présent document s'intéresse aux groupes de Canadiens qui sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté pendant de longues périodes : les personnes vivant seules de 45 à 64 ans, les chefs de famille monoparentale, les nouveaux immigrants (ceux qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans), les personnes handicapées et les Autochtones. Il sera aussi question de la pauvreté chez les enfants, puisque le pourcentage d'enfants en situation de pauvreté au Canada est supérieur à celui d'autres pays industrialisés tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France.

¹<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html>

Nombre de Canadiens vivant avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (après impôt)

	Nombre	%
Catégories		
Tous les Canadiens	3 040 000	8,8 %
Enfants	573 000	8,5 %
Personnes en âge de travailler (18 à 64 ans)	2 254 000	10,0 %
Aînés (65 ans et plus)	212 000	3,9 %
Sexe		
Hommes	1 522 000	8,8 %
Femmes	1 518 000	8,7 %
Situation familiale		
Personnes vivant dans une famille de deux personnes ou plus	1 631 000	5,6 %
Personnes seules	1 408 000	25,9 %
Nombre de familles		
Familles de deux personnes ou plus	531 000	5,5 %
Personnes seules	1 408 000	25,9 %
Familles avec enfants*		
Enfants faisant partie d'une famille biparentale	306 000	5,5 %
Enfants faisant partie de familles monoparentales dirigées par une femme	207 000	29,6 %
Enfants faisant partie de familles monoparentales dirigées par un homme	18 000	12,0 %
Aînés		
Aînés vivant en famille	48 000	1,2 %
Aînés seuls	164 000	11,3 %

Nombre de Canadiens vivant avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (après impôt)		
	Nombre	%
Participation au marché du travail (travailleurs pauvres)**		
Personnes dans un ménage où le principal soutien financier travaillait 910 heures ou plus	746 000	3,1 %
Autres groupes vulnérables		
Autochtones vivant hors réserve***	136 000	18,7 %
Personnes handicapées (données de 2012)	629 000	22,5 %
Immigrants récents	507 000	20,3 %
Personnes seules âgées de 45 à 64	518 000	30,2 %
<p>* Les totaux ne sont pas égaux au nombre total d'enfants en situation de faible revenu étant donné que certains enfants vivent dans d'autres situations familiales (par exemple avec un grand-parent) ou seuls.</p> <p>** Ne comprends pas les aînés ou les étudiants à temps-plein qui travaillent.</p> <p>*** L'Enquête canadienne sur le revenu n'est pas administrée dans les territoires ou dans les communautés sur des réserves autochtones.</p>		

À retenir du tableau :

- 3 040 000 de Canadiens vivent sous le seuil de pauvreté, soit 8,8 % de la population.
- 1 518 000 sont des femmes soit 1 518 000 soit 8,7 % de la population.
- 136 000 sont des autochtones vivant hors réserve soit 18,7 %.
- 629 000 sont des personnes handicapées, soit 22,5 %.
- 507 000 sont des immigrants récents, soit 20,3 %.
- 518 000 sont des personnes seules âgées de 45 à 64 soit 30,2 %.

Analyse des résultats

Emploi

Les femmes ont fait des gains importants en matière d'emploi depuis 1976, mais leur taux d'emploi (57 %) était toujours inférieur à celui des hommes (65 %) en 2015.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi à temps partiel de façon permanente ou un emploi temporaire (p. ex. emplois contractuels et occasionnels); **elles représentent environ 71 % des travailleurs occupant un emploi à temps partiel de manière permanente et 51 % des travailleurs temporaires.**

En règle générale, les taux de rémunération horaire et hebdomadaire des emplois à temps partiel permanents et des emplois temporaires sont inférieurs à ceux des emplois à temps plein et permanents.

De plus, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un horaire de travail réduit ou de devoir s'absenter du travail en raison de leurs responsabilités liées à la prestation de soins.

« Dans l'ensemble, les femmes sont moins payées que les hommes; les femmes gagnent un revenu environ 20 % inférieur que celui des hommes. Les femmes immigrantes et les femmes autochtones sont parmi les femmes les plus touchées par cet écart de revenu. »

Caractéristiques des Canadiens plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu

Enfants

En 2014, plus d'un demi-million d'enfants vivaient dans un ménage à faible revenu, selon les seuils de faible revenu après impôt.

Le taux d'enfants de familles à faible revenu a baissé au fil du temps, passant de 12,8 % en 2006 (871 000) à 8,5 % en 2014 (573 000).

Les enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille ayant comme chef une mère célibataire étaient également plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu que les enfants de familles biparentales

Peuples autochtones

En 2011, le taux de chômage pour les peuples autochtones était beaucoup plus élevé que celui de la population non-autochtone.

Chez les peuples autochtones, les Inuits et les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les taux de chômage les plus élevés.

Les membres des Premières Nations âgés de 15 ans et plus vivant dans les réserves avaient un taux de chômage de 25,2 % et les Inuits avaient un taux de chômage de 19,6 %.

Toutefois, leur taux de chômage décroît significativement à mesure que le niveau d'éducation augmente.

Les membres de peuples autochtones qui avaient un emploi ont touché un revenu d'emploi qui était, en moyenne, inférieur d'environ 9 000 \$ au revenu d'emploi moyen des travailleurs non-autochtones.

Parmi les membres de peuples autochtones, les membres des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient le revenu d'emploi moyen le plus faible

Personnes handicapées

Emploi

En 2012, plus de 2,3 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans vivaient avec une incapacité.

Les personnes handicapées font face à des obstacles qui augmentent leur risque de vivre dans la pauvreté.

Dans certains cas, ces personnes ont des incapacités si sévères qu'elles ne peuvent pas travailler.

En 2012, plus de 1 million de Canadiens handicapés âgés de 15 à 64 ans ne faisaient pas partie de la population active.

Parmi les Canadiens handicapés qui ne faisaient pas partie de la population active et ne comptaient pas chercher un emploi au cours de la prochaine année, 18 % avaient indiqué que leur incapacité les empêchait de travailler et qu'aucun type d'accommodation en milieu de travail ne leur permettrait d'occuper un emploi.

Parmi les Canadiens handicapés ne pouvant pas travailler, 78 % disaient avoir une incapacité très sévère.

Beaucoup de personnes handicapées qui aimeraient travailler rencontrent des défis liés à l'emploi en milieu de travail. Ceux-ci comprennent les milieux de travail qui sont physiquement inaccessibles, l'absence de mesures d'adaptation et des pratiques d'embauche discriminatoires.

Les personnes handicapées affichent des taux d'emploi plus faibles que les Canadiens sans incapacité, et ces taux d'emploi varient selon la sévérité de l'incapacité. Par exemple, en 2011, le taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 64 ans avec une incapacité légère était de 68 %, comparativement à 79 % pour les personnes sans incapacité.

« En général, les personnes handicapées avaient un niveau d'éducation moins élevé que celles sans incapacités, ce qui pourrait aussi contribuer aux faibles taux d'emploi. »

De plus, les personnes handicapées qui travaillent à temps plein toute l'année ont déclaré un revenu annuel moins élevé que les personnes sans incapacité.

Hommes et femmes handicapés

Les hommes âgés de 25 à 64 ans avec une incapacité légère ou modérée avaient en moyenne un revenu de 11 000 \$ de moins que les hommes sans incapacité.

Les femmes reçoivent un revenu moins élevé que les hommes. Or, l'écart entre le revenu des femmes avec une incapacité légère ou modérée et celui des femmes sans incapacité est d'environ 4 000 \$ de moins.

Immigrants récents

En 2015, le taux de chômage chez les immigrants récents était de 10 %, soit plus élevé que le taux de chômage pour les travailleurs nés au Canada, qui était de 7 %.

En 2014, le taux de faible revenu chez les immigrants récents (20,3 %) était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne (8,8 %).

Les minorités visibles sont confrontées à des difficultés additionnelles qui les rendent plus à risque de faible revenu.

Par exemple, selon l'Enquête nationale auprès des ménages, le revenu moyen des membres de minorités visibles en âge de travailler (25 à 64 ans) en 2010 était 42 032 \$, comparativement à 47 634 \$ pour ceux qui ne sont pas des minorités visibles (graphique 14).

Le revenu moyen varie parmi les minorités visibles, le plus bas étant pour les personnes originaires d'Amérique latine (37 282 \$) ou appartenant à la communauté noire (39 180 \$), alors que les personnes provenant d'Asie du Sud ont le revenu moyen le plus élevé (43 109 \$).

Chefs de famille monoparentale

D'après les seuils de faible revenu après impôt, environ le quart (23,7 %) des personnes dans les familles monoparentales vivaient dans la pauvreté en 2014.

En outre, les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles dirigées par un homme. Par exemple 15,26,0 % des membres de familles monoparentales dirigées par une femme vivaient dans une situation de faible revenu, comparativement à 12,8 % des membres de familles monoparentales dirigées par un homme.

Répercussion de la pauvreté sur la santé

Les recherches suggèrent que les personnes ayant un faible revenu ont une espérance de vie réduite, qu'elles sont plus susceptibles de souffrir de maladies cardiaques, de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale.

Le taux de suicide serait également plus élevé chez ces personnes. **Par exemple, les femmes provenant des quartiers ayant les revenus les plus faibles (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus faible) avaient une espérance de vie de près de 82 ans, ce qui représentait environ deux ans de moins que les femmes provenant des quartiers ayant les revenus les plus élevés (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus élevé), lesquelles avaient une espérance de vie de 84 ans.**

Les hommes vivant dans des quartiers à faible revenu avaient une espérance de vie de près de 76 ans, alors que ceux vivant dans des quartiers ayant les revenus les plus élevés pouvaient s'attendre à vivre jusqu'à l'âge de 80 ans.

La pauvreté a une incidence sur la santé générale à cause des défis qu'elle présente, comme l'insécurité alimentaire et de mauvaises conditions de vie.

La pauvreté a également une influence sur la capacité de la personne touchée d'avoir accès à des soins de santé, que ce soit pour une consultation dans un cabinet de médecin, dans une clinique sans rendez-vous ou dans une salle d'urgence d'un hôpital pour traiter des problèmes de santé physique et mentale.

En 2014, près de 13 % des Canadiens à faible revenu avaient des besoins non comblés en matière de soins de santé par rapport à 10 % chez les Canadiens ayant un revenu moyen ou élevé, ce qui suppose qu'ils ont de la difficulté à avoir accès à des soins de santé. Parmi les groupes les plus susceptibles d'avoir un faible revenu, les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des besoins de santé non comblés.

Arim, Rubab. « *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012, un profil de l'incapacité chez les jeunes Canadiens âgés de 15 ans ou plus 2012. Statistique Canada* », [Date de diffusion : mars 2015; date de correction : février 2017.](#)

Rappel des obligations gouvernementales

« En mars 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées (CDPH). La CDPH offre un cadre pour inciter les gouvernements à gérer l'exclusion et le manque d'accès auxquels se heurtent les personnes ayant une incapacité. La CDPH exige des gouvernements qu'ils interviennent et suivent les progrès afin de créer une société inclusive et accessible. En vertu de la Convention, les gouvernements sont responsables de recueillir des données et de déclarer les statistiques sur l'incapacité. »

Données — Taux de personnes ne correspondant pas aux normes sociales des capacités

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, **14 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus, ou 3,8 millions de personnes, ont déclaré avoir une incapacité limitant leurs activités de la vie quotidienne**

Données — Femmes

La prévalence de l'incapacité était plus élevée chez les femmes (15 %) que chez les hommes (13 %).

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité

En 2012, 13 % des femmes et 10 % des hommes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir des incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité.

Par rapport aux hommes, les femmes affichaient une prévalence plus élevée de tous les types d'incapacités, à l'exception des incapacités liées à l'ouïe et des

troubles du développement. La prévalence des troubles d'apprentissage était similaire chez les hommes et les femmes.

Données — Grades universitaires des personnes ne répondant pas aux normes sociales des capacités et des personnes y répondant (hommes-femmes confondus)

Alors que 27 % des Canadiens de 25 à 64 ans sans incapacité détenaient un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci, la proportion de personnes ayant une incapacité s'établissait à 14 %.

Le pourcentage de répondants détenant un grade universitaire diminuait au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait.

Un peu moins de la moitié des personnes de 25 à 64 ans dont l'incapacité avait débuté avant la fin des études ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours et de carrière, et 30 % ont indiqué avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel

Données — Accès à l'emploi (hommes-femmes confondus)

Près de la moitié (47 %) des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité ont déclaré occuper un emploi, par rapport à 74 % des personnes sans incapacité.

Un plus grand nombre de personnes ayant une incapacité (45 %) étaient inactives, comparativement à celles sans incapacité (21 %).

Le quart (27 %) des répondants ayant une incapacité qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité.

Chez les personnes ayant une incapacité qui étaient en âge de travailler, 24 % d'entre elles avaient exigé une redéfinition des tâches ou une réduction du nombre d'heures de travail.

Données — Revenus (hommes-femmes confondus)

En 2010, le revenu total médian autodéclaré des répondants de 15 à 64 ans qui avaient une incapacité s'établissait à un peu plus de 20 000 \$, par rapport à un peu plus de 30 000 \$ chez ceux sans incapacité.

Pour 37 % des répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 64 ans, le revenu hors travail (pensions de retraite, paiements forfaitaires ou revenus de

placements) constituait l'unique source de revenus.

Données — Emploi

Les personnes ayant une incapacité sont souvent confrontées à davantage de défis sur le marché du travail que celles sans incapacité (DSSEA, 2008).

Près de la moitié (47 %) des répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 64 ans ont déclaré qu'ils étaient occupés; dans le cas des répondants sans incapacité, cette proportion s'établissait à 74 %.

Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles qui n'en avaient pas d'être en chômage (8 % par rapport à 6 %) ou inactives (45 % par rapport à 21 %)

Prince, Michael J. et Yvonne Peters. « *Pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante, un projet du conseil des Canadiens avec déficiences* », Conseil des Canadiens avec déficiences, 2015.

Présentation de la recherche

« Le projet Pauvreté invalidante, citoyenneté habilitante est un projet de recherche quinquennal (2008-2014) sur [...] les buts sociétaux recherchés, à savoir l'inclusion, l'accessibilité et la participation. En effet, le type de travail global adopté dans ce partenariat englobait une approche à la fois philosophique et pratique vis-à-vis de la recherche, un modèle de droits sociaux relativement au handicap, une perspective éclairée de situations multiples de handicap, une analyse comparative entre les sexes et une mise en valeur des expériences vécues et des voix des personnes handicapées afin de faire progresser l'égalité réelle. »

Buts principaux de la recherche

« Le partenariat de recherche documentera les effets de la pauvreté et de l'exclusion sur les Canadiens handicapés et leurs familles ainsi que l'efficacité réelle des garanties juridiques de leurs droits économiques et sociaux. Le partenariat de recherche dégagera des recommandations stratégiques spécifiques que pourront implanter les provinces et le gouvernement fédéral pour atténuer l'incidence disproportionnée de la pauvreté chez les Canadiennes et les Canadiens ayant de graves déficiences et, par conséquent, améliorer leurs conditions de vie et la jouissance de leurs droits à l'égalité en tant que citoyens à part entière. »

Retour sur la notion de pauvreté

« En ce qui a trait à la question de pauvreté, nous nous référons aux “besoins fondamentaux de l'existence” que nous décrivons comme étant les nécessités de base, notamment la nourriture, le logement et l'habillement; nous parlons des puissants obstacles et défis à de décentes moyens d'existence ainsi que “des entraves à la participation sociale et économique”. Nous affirmons en outre que la pauvreté est formée de “multiples couches et formes de contraintes culturelles et matérielles, de structures et pratiques institutionnelles, de choix et de luttes”. »

« Lorsque nous abordons spécifiquement la pauvreté des Canadiennes et des Canadiens avec des limitations fonctionnelles, nous définissons “l'omniprésente pauvreté vécue par les personnes handicapées” comme étant “la pauvreté permanente”, “l'incidence disproportionnée de la pauvreté” et la “pauvreté qui conduit à la marginalisation et l'isolement d'un nombre démesuré de Canadiens handicapés”. Ces énoncés soulignent nettement l'omniprésence relative de la pauvreté et ses effets sociaux sur les personnes avec des déficiences. Globalement, dans notre proposition pour l'ARUC, nous avons décrit une pauvreté où se conjuguent les obstacles, l'inaccessibilité aux programmes et mesures de soutien publics et privés, les exclusions économiques et communautaires, les carences financières et culturelles, les interventions et non-interventions aux conséquences désastreuses sur les personnes et sur les relations familiales et autrement sociales. Si le revenu est une composante. »

vitale, il n'est toutefois qu'une partie du phénomène que nous appelons pauvreté et, par conséquent, qu'un élément du projet pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante ».

Pauvreté, droit, égalité

Notion d'équité

« Les droits des personnes handicapées sont fondés sur le principe de l'égalité réelle. L'égalité réelle va au-delà de l'égalité de traitement pour tous et chacun. En raison de conditions de vie différentes ou des effets de la discrimination traditionnelle, un traitement égal n'engendre pas toujours des résultats égaux. »

Pauvreté et exclusion

Selon les principaux résultats, les personnes handicapées auront deux fois plus tendance que leurs pairs non handicapés à vivre avec un faible salaire pendant toutes leurs années d'activité (soit de 15 à 64 ans).

Elles auront aussi moins tendance à obtenir un emploi. L'incidence du faible revenu est 1,5 fois plus élevée chez les personnes handicapées employées que chez leurs concitoyens non handicapés.

Le risque de pauvreté est tributaire de la gravité de la déficience.

Ils augmentent en parallèle.

L'âge a une influence importante sur le faible revenu dont le niveau fléchit radicalement chez les personnes handicapées à la retraite. **18,4 % des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des ménages à faible revenu sont monoparentales, comparativement à 9,9 % de leurs consœurs dont le revenu excède le seuil de faible revenu utilisé par Statistique Canada et à 7,9 % des femmes non handicapées.**

Seuls 4 % des hommes handicapés à faible revenu sont monoparentaux

Sécurité du revenu et politique sociale

Deux tiers du revenu total des personnes handicapées d'âge actif proviennent des transferts gouvernementaux alors qu'ils proviennent du revenu de marché, notamment des salaires et traitements, pour les personnes non handicapées à faible revenu.

C'est l'aide sociale provinciale qui constitue la plus grande portion du revenu des

personnes handicapées pauvres, d'âge actif.

Cette tendance peut se décrire comme une « assistantialisation des personnes en situation de handicap ».

Recommandation fédérale proposée dans l'article

- Instaurer un crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable (CIPH).
- Harmoniser les critères d'admissibilité entre le CIPH et la PI-RPC.
- Prolonger la durée maximale du versement de la prestation-maladie de l'assurance-emploi
- Bonifier le supplément-invalidité de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)
- Améliorer l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité
- Bonifier la prestation fiscale pour enfant handicapé
- Mieux protéger les employés handicapés à long terme en cas de faillite
- Un nouveau programme fédéral de revenu de base pour les personnes ayant de graves déficiences
- *Loi sur l'accessibilité*

- Rétablir le Programme de contestation judiciaire
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- ✚ S'appuie aussi sur la recherche « La pauvreté dans tous ses états : Sources de revenus pour les Canadiens handicapés pauvres » menée par Cameron Crawford 2013, chercheur à l'institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société (IRIS).

L'IRIS démontre que :

« Les personnes handicapées d'âge actif ont deux fois plus tendance que les autres Canadiens à vivre en deçà du seuil de pauvreté, avec un revenu annuel moyen de 10 335 \$ comparativement à 11 940 \$ pour les personnes pauvres non handicapées et pratiquement 42 000 \$ pour les personnes non handicapées d'âge actif, dont le revenu égale ou excède le seuil de pauvreté.

Selon la recherche, c'est l'aide sociale qui constitue la plus grande composante des revenus des personnes handicapées d'âge actif, pauvres.

Viennent ensuite les prestations pour enfants provinciales et fédérales et la prestation du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Pour les personnes handicapées pauvres, c'est le revenu du marché — principalement issu de l'emploi — qui compose largement leur revenu. Ces tracés varient selon les provinces, le mode de vie, l'âge et le sexe.

Le revenu des hommes et des femmes handicapés et pauvres qui approchent de la retraite repose principalement sur la prestation RPC/RRQ.

Le revenu des femmes pauvres, quelle que soit leur déficience, s'articule surtout sur les prestations pour enfants.

Le revenu des personnes âgées pauvres est principalement basé sur la SV/SRG et la pension RPC/RRQ et ce, peu importe le type de déficience »

Dans l'ensemble, l'aide sociale représente plus du tiers du revenu des personnes handicapées pauvres, d'âge actif (35,3 %). **Ce pourcentage est un peu plus élevé pour les mères handicapées monoparentales (39,6 %)** et il est nettement plus élevé pour les personnes handicapées sans conjoint et vivant seules (47,9 %).

Le pourcentage de l'aide sociale est beaucoup moins important dans le revenu des personnes handicapées à faible revenu, en couples et sans enfants (25,7 %) ou en couples avec enfants (15,8 %) ou sans conjoint, mais vivant avec d'autres personnes (20,8 %).

Femmes et hommes handicapés vieillissants

Dans l'ensemble, **les transferts gouvernementaux forment une partie de plus en plus grande du revenu des personnes pauvres handicapées vieillissantes**, et ce, quel que soit leur sexe.

Cette tendance se confirme pour les hommes, **mais s'inverse quelque peu pour les femmes de 55 à 64 ans.**

Chez ces dernières d'ailleurs, ce pourcentage fléchit jusqu'à 69,4 %, comparativement à 77,9 % chez les femmes de 45 à 54 ans.

Jeunes femmes et hommes handicapés

Les jeunes handicapés à faible revenu recevront sans doute moins de revenus de transfert gouvernemental que leurs aînés.

Mais on note toutefois quelques différences liées au sexe : ainsi, le revenu de transfert représente 28,0 % du revenu des jeunes hommes handicapés pauvres, âgés de 16 à 29 ans, alors qu'il constitue plus de la moitié (53,4 %) du revenu de leurs consœurs.

L'importance de l'aide sociale est deux fois plus élevée (23,3 % contre 14,4 %) chez les jeunes femmes handicapées pauvres que chez leurs homologues masculins et trois fois plus élevée que les jeunes femmes pauvres non handicapées (8,3 %)

Prestations fédérales différences hommes-femmes

Les prestations fédérales et provinciales pour enfants sont nettement plus importantes dans le revenu des femmes pauvres que dans celui des hommes pauvres > elles représentent environ un tiers du revenu des femmes de 30 à 44 ans (29,1 %) et seulement 0,8 % de celui de leurs homologues masculins.

La part de revenu qu'occupe la pension du RPC/RRQ est deux fois plus importante pour les hommes handicapés de 55 à 64 ans, à faible revenu, que pour leurs consœurs (respectivement 26,7 contre 15,4 %).

Écart salarial femmes-hommes

La part salaires et traitements est beaucoup plus importante dans le revenu des hommes handicapés à faible revenu et de moins de 45 ans, que dans celui de leurs consœurs, à savoir 55,7 % contre 30,3 % pour la tranche d'âge de 16 à 29 ans et 30,3 % contre 20,1 % pour celle de 30 à 44 ans.

En revanche, le pourcentage des traitements et salaires est plus élevé dans le revenu des femmes handicapées pauvres de 45 à 64 ans que dans celui des hommes handicapés de la même tranche d'âge (16,7 % contre 12,6 % pour les femmes de 45 à 54 ans) et 14,3 % contre 7,7 % pour les femmes de 55 à 64 ans.

Tableau 7. Répartition par tranche d'âge pour les dix provinces, selon la situation de handicap, le revenu après impôt et le sexe, 2009

Avec déficiences									
Groupes d'âge	Faible revenu			Hors du faible revenu			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
16-29	22.2%	16.3%	19.1%	10.2%	8.7%	9.4%	11.8%	9.8%	10.7%
30-44	19.8%	18.4%	19.1%	16.6%	15.0%	15.7%	17.0%	15.5%	16.2%
45-54	25.7%	21.2%	23.3%	20.3%	19.8%	20.0%	21.1%	20.0%	20.5%
55-64	25.9%	26.6%	26.2%	20.7%	19.8%	20.2%	21.4%	20.7%	21.1%
65+	6.5%	17.5%	12.3%	32.2%	36.8%	34.6%	28.7%	34.1%	31.5%
Pourcentage total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total	499,310	563,560	1,062,870	3,190,100	3,488,650	6,678,750	3,689,410	4,052,210	7,741,610
Sans déficience									
Groupes d'âge	Faible revenu			Hors du faible revenu			Total		
	Male	Female	Total	Male	Female	Total	Male	Female	Total
16-29	44.3%	41.7%	43.0%	27.5%	26.8%	27.2%	28.9%	27.9%	28.4%
30-44	25.8%	26.6%	26.2%	30.0%	29.7%	29.9%	29.6%	29.5%	29.6%
45-54	16.3%	11.7%	14.1%	19.3%	19.4%	19.4%	19.1%	18.9%	19.0%
55-64	9.5%	10.8%	10.1%	12.9%	13.1%	13.0%	12.6%	12.9%	12.8%
65+	4.1%	9.2%	6.6%	10.3%	10.9%	10.6%	9.8%	10.8%	10.3%
Pourcentage total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total	769,920	712,720	1,482,640	8,748,070	8,854,780	17,602,850	9,517,990	9,567,500	19,085,480

Source: SLID 2009 PUMF

Incidence du faible revenu chez les personnes handicapées selon le sexe

CONTEXTE

Après le Recensement de 2006, Statistique Canada a utilisé l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) pour recueillir des données sur les personnes handicapées.

Selon l'EPLA, 16,5 % des adultes ou pratiquement 4,2 millions de Canadiennes et de Canadiens ont au moins une déficience.

En 2005, environ un million (20,5 %) d'adultes handicapés, de 15 à 64 ans, d'âge actif, vivaient avec un faible revenu. L'incidence du faible revenu est ici comparée chez les hommes et les femmes avec ou sans déficience.

LES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE SEXE

Les femmes représentent la moitié de la population canadienne d'âge actif (50,3 %); elles sont légèrement plus nombreuses (53,2 %) chez les Canadiens handicapés en âge de travailler.

ÂGE ET GRAVITÉ DE LA DÉFICIENCE

Plus de la moitié des femmes handicapées (53,5 %) vivant dans des ménages à faible revenu ont une déficience grave à très grave; en revanche, un peu plus d'un tiers de leurs homologues (37,9 %) vivent dans des foyers ayant un revenu supérieur au SFR.

Une femme non handicapée sur quatre, d'âge actif, a entre 50 et 64 ans (25,1 %). C'est le cas de la moitié des femmes handicapées (50,2 %) ayant un faible revenu ou un revenu supérieur au SFR (50,3 %)

CONDITIONS D'HABITATION

La plupart des femmes non handicapées d'âge actif (59,3 %) ont un partenaire, que ce soit par mariage ou en union libre.

Une femme handicapée sur cinq (19,1 %) vivant dans un foyer à faible revenu connaît une telle situation.

En revanche, la plupart des femmes handicapées vivant dans des foyers à faible revenu (56,1 %) sont « sans attaches », et vivent soit seules (45 %) soit avec d'autres personnes n'ayant aucun lien de parenté (11,1 %). Seules 11,5 % des femmes handicapées vivant au-dessus du SFR sont « sans attaches »

18,4 % des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des foyers à faible revenu sont monoparentales, comparativement à 9,9 % pour les homologues vivant au-dessus du SFR et 7,9 % des femmes non handicapées.

Seuls 4 % des hommes handicapés vivant avec un faible revenu sont des pères monoparentaux.

15,1 % des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des foyers à faible revenu, habitent dans des logements ayant grand besoin de réparations, comme la plomberie ou le câblage électrique défectueux ou encore des réparations de structure dans les murs, plafonds et planchers.

C'est le cas de 12,1 % de leurs homologues vivant au-dessus du SFR et de 6,4 % des femmes sans déficience.

ÉDUCATION, EMPLOI ET AIDE SOCIALE

L'éducation des enfants et les soins aux personnes âgées incombent en général aux femmes qui ont davantage tendance à être monoparentales et ont moins de possibilités d'avoir un emploi stable, hautement rémunérateur.

Il est donc raisonnable de présager que les femmes handicapées vivront davantage que les

hommes dans des foyers à faible revenu.

Selon ces données, les femmes handicapées auront un peu plus tendance que leurs homologues masculins à vivre en deçà du seuil de faible revenu (21,3 % contre 19,6 %).

Quatre femmes handicapées sur dix, d'âge actif et vivant dans des foyers à faible revenu (38,6 %), n'ont pas de diplôme d'études secondaires et une sur quatre seulement (24,2 %) a un emploi ou travaille dans une entreprise.

Seules 17,5 % des femmes non handicapées n'ont pas de diplôme d'études secondaires et sont, pour la plupart (70,7 %) sans emploi.

La moitié (49,5 %) des femmes handicapées d'âge actif vivant dans des foyers à faible revenu ont reçu des prestations d'aide sociale au cours des douze derniers mois, comparativement à 8,6 % (soit un peu moins d'une femme sur dix) vivant avec un revenu supérieur au SFR.

AIDE DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Plus de quatre femmes handicapées sur dix vivant dans des ménages à faible revenu (43,7 %) ne recevront pas au moins un des services de soutien requis, ou plus, pour leurs activités quotidiennes, comme la préparation des repas, les tâches ménagères, les courses, les finances, les soins personnels, la mobilité à l'intérieur de leur résidence, etc. Moins d'une femme handicapée sur trois ayant un revenu supérieur au SFR (30,7 %) vit la même situation.

Pour les hommes handicapés, les besoins d'aide pour les activités quotidiennes seront vraisemblablement comblés, et ce, que leur revenu familial soit supérieur ou inférieur au SFR (20,7 % contre 29,4 % respectivement).

INTERSECTIONNALITÉ ET INCLUSION SOCIALE

« Nous pouvons tous être en situation de handicap. Les besoins des personnes de "ce groupe" épousent souvent ceux des autres groupes. Afin de mieux cerner la dimension personne handicapée des quatre SRP provinciales, nous commencerons par des composantes "incapacité" s'intersectant avec la pauvreté au sein de la population canadienne ».

En 2006, 4,4 millions de Canadiens, soit 14,3 % de la population, déclaraient vivre avec une « incapacité » quelconque et plus de la moitié d'entre eux étaient des femmes (FED01, p. 32).

En 2006, le taux d'incapacité atteignait 43,4 % chez les Canadiens de plus de 65 ans (FED01, p. 131) • Les niveaux d'éducation sont moins élevés chez les personnes handicapées d'âge actif qui obtiendront vraisemblablement de plus faibles rémunérations. (FED01, p. 131).

Les travailleurs pauvres sont des personnes jeunes, seules (séparées ou divorcées), ont une incapacité limitant leur employabilité et ont de très solides attaches avec le marché du travail (FED01, p. 37). • **Les Autochtones et les immigrants récents auront davantage tendance que les personnes non autochtones à avoir un faible revenu (FED01, p. 29 et 34) L'incidence du handicap sera deux fois plus élevée chez les Autochtones que chez les peuples non — autochtones (MA07, p. 28).** • Vivre dans la pauvreté en tant qu'enfant c'est avoir des problèmes de santé mentale en tant qu'adulte (NL01, p. 22).

Centre canadien de politiques alternatives. « *Les droits des femmes au Canada : peu de progrès, rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et du programme d'action de la déclaration et du programme d'action de Beijing* », novembre 2014.

« Les avancées dans les domaines de la santé et de l'éducation ne se sont pas traduites par une amélioration équivalente en matière de sécurité économique.

Le pourcentage de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté au cours des vingt dernières années à plus de 13 % aujourd'hui, et ce pourcentage est toujours systématiquement plus élevé que celui des hommes.

Les femmes autochtones, racisées ou en situation de handicap sont surreprésentées parmi les femmes pauvres.

Les taux d'emploi des femmes ont augmenté entre 1995 et 2000, mais sont demeurés stagnants au cours de la décennie écoulée et systématiquement inférieurs aux taux d'emploi des hommes.

Fait inquiétant, le rythme des progrès vers l'égalité a ralenti au cours de la décennie écoulée. Il y a vingt ans, le Canada occupait le premier rang au monde pour ses mesures en faveur de l'égalité.

En 2013, le Canada se classait vingtième dans le rapport Global Gender Gap, et vingt-troisième selon l'Indicateur des inégalités de genre de l'ONU. Ce ralentissement du rythme des progrès ne peut être attribué à la crise économique mondiale. L'économie canadienne a été l'une des moins affectées par la crise dans l'ensemble des pays développés. Pourtant, pendant que le Canada perdait des plumes, certains des pays les plus touchés par la crise économique faisaient des progrès. »

Taux d'emploi selon le rapport

Les taux d'emploi sont encore plus faibles parmi certains groupes de femmes au Canada. **Le taux d'emploi des immigrantes est de 7 % inférieur à celui des femmes nées au Canada, et de 14 % inférieur à celui des immigrants.**

Le taux d'emploi des femmes autochtones est de 5 % inférieur à celui des hommes autochtones, et de 11 % inférieur à celui des femmes allochtones.

Les femmes en situation de handicap aptes au travail et activement engagées dans la population active ont des taux d'emploi encore plus faibles.

Femmes et pauvreté

La pauvreté des femmes est surtout concentrée dans les populations aux prises avec des obstacles systémiques dus à la discrimination, l'héritage colonial et les lacunes des politiques sociales actuelles

Pauvreté chez les femmes autochtones

Une vaste proportion de femmes des Premières nations, inuites et métisses gagnent de faibles revenus au Canada : 30 % de toutes les femmes autochtones vivent dans des familles gagnant moins que le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Ce pourcentage équivaut à plus du double du nombre de femmes non-autochtones ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu, et est également supérieur au nombre d'hommes autochtones vivant dans la même situation.

Le revenu médian des femmes autochtones est de 22 % inférieur à celui des femmes non-autochtones

Le nombre de femmes autochtones possédant un baccalauréat est passé de 9 % en 1996 à 14 % en 2006. Un diplôme d'études postsecondaires a un impact important sur le revenu gagné.

Le revenu médian d'une femme autochtone détenant un diplôme universitaire est près de trois fois supérieur à celui d'une femme autochtone détenant un diplôme d'études secondaires (46 663 \$ comparés à 17 398 \$).

Pauvreté chez les femmes réfugiées, migrantes, et des communautés racisées

Les réfugiées, les immigrantes et les femmes des communautés racisées vivent également des taux de pauvreté plus élevés. Les taux de pauvreté des familles racisées sont trois fois plus élevés que ceux des familles non-racisées, avec 19,8 % des familles racisées vivant dans la pauvreté, par

comparaison à 6,4 % des autres familles.

Femmes en situation de handicap et les femmes malentendantes

Elles sont parmi les plus pauvres au Canada et vivent les taux de chômage les plus élevés.

Les revenus d'emploi des femmes en situation de handicap sont bien en dessous de la moyenne nationale et, à 16 000 \$ par année, elles se situent également sous le seuil de faible revenu.

Les dépenses pour les médicaments, les services et les technologies d'assistance liés aux incapacités qui ne sont pas couvertes par les régimes publics d'assurance maladie imposent un fardeau financier additionnel aux femmes en situation de handicap

Conclusion du rapport

Le Canada a les moyens et la capacité institutionnelle de veiller à ce que les femmes et les hommes vivent l'égalité. Mais les cinq dernières années ont été marquées par un ralentissement des progrès visant à combler l'écart entre le bien-être des femmes et celui des hommes au Canada.

Malgré certains progrès dans l'accès à l'éducation, ce rapport met en lumière les secteurs où l'inégalité persiste ou a empiré, particulièrement en matière de violence faite aux femmes, de représentation politique, de sécurité économique, d'accès aux services sociaux, sans parler des obstacles additionnels que doivent affronter les femmes et les filles autochtones, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap et celles des minorités sexuelles.

L'absence d'un plan d'action panministériel détaillé sur l'égalité entre les sexes, ou de stratégies nationales en matière de logement et de réduction de la pauvreté, empêche le gouvernement de faire des progrès concertés en vue de garantir aux femmes qu'elles ne seront pas privées d'une sécurité économique et personnelle de base seulement parce qu'elles sont des femmes.

L'absence systématique d'analyse comparative entre les sexes (ACS) oriente les choix du gouvernement fédéral et en conséquence, ses politiques et programmes échouent à répondre aux besoins spécifiques des femmes.

Lohead, Clarence et Katherine Scott. *La dynamique de la pauvreté chez*

les femmes au Canada, Conseil canadien de développement social, mars 2000.

Minorités visibles

L'incidence de la pauvreté chez les femmes et les hommes varie également en fonction de leur appartenance à une minorité visible.

Les femmes qui font partie d'une minorité visible sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir vécu au moins une année de pauvreté entre 1993 et 1994 (30,1 % comparativement à 22 %).

La différence est encore plus marquée lorsqu'on considère le taux de pauvreté persistante.

Pratiquement, une femme sur quatre membres d'une minorité visible (23 %) était pauvre en 1993 et en 1994, comparativement à 12,6 % des femmes qui n'appartenaient pas à une minorité visible. Parmi les hommes, ceux qui font partie d'une minorité visible courent également un risque supérieur de pauvreté. En fait, la différence des taux de pauvreté chez les hommes est encore plus marquée que parmi les femmes.

Déficiences

Les femmes qui ont une déficience sont défavorisées sur le plan économique à plusieurs points de vue.

Dans le profil économique complet des personnes handicapées au Canada, Gail Fawcett (1996 : 151) déclare que par rapport à leurs homologues masculins, les femmes handicapées accusent des taux faibles de participation à la population active, des taux de chômage plus élevés lorsqu'elles font partie de la population active, des revenus d'emploi plus faibles, un accès moindre aux programmes généraux de la sécurité du revenu et des taux supérieurs de pauvreté en général.

Parmi les personnes qui ont des déficiences, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir été continuellement pauvres en 1993 et en 1994.

Plus du quart (26,7 %) des femmes qui ont déclaré avoir été limitées sur le plan de l'activité (en 1993, en 1994, ou les deux) étaient continuellement pauvres, comparativement à 16,2 % des hommes assujettis à une restriction comparable.

De plus, une forte proportion des femmes handicapées (37,5 %) était pauvre au moins une des deux années visées (chiffres non reflétés par la figure 4).

S'il est vrai que l'incidence des déficiences est supérieure parmi les femmes âgées de plus de 65 ans, par rapport aux femmes plus jeunes, il demeure que les niveaux de pauvreté sont comparables et élevés dans les deux groupes, même si les raisons qui les expliquent diffèrent. En effet, les femmes âgées ont généralement des dépenses élevées en raison de leur déficience et d'un revenu fixe faible, ce qui reflète, en partie, le fait qu'elles n'ont pas accès à des prestations pour personnes âgées liées à l'emploi.

Les femmes plus jeunes qui ont des déficiences sont confrontées à des perspectives terribles sur le marché du travail et sont donc caractérisées par des taux très élevés de chômage et de sous-emploi ainsi que par des taux supérieurs de dépendance sur les programmes comme l'assistance sociale (Fawcett, 1996).

Pour aller plus loin...

Au niveau provincial

Inégalité d'employabilité et de salaire, l'exemple de l'Ontario

Cornish, Mary. *10 ways to close Ontario's gender Pay Gap*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2013.

L'écart de rémunération entre les sexes compte parmi les caractéristiques les plus persistantes des marchés du travail, dont les causes sont diverses et interreliées. Il ne fait aucun doute que les mesures actuellement mises en œuvre en Ontario pour lutter contre la discrimination salariale ne réduisent pas efficacement les inégalités du revenu de marché. Il faut adopter une approche multidimensionnelle pour combler l'écart. Le présent rapport propose 10 moyens clés pour ce faire.

L'écart de rémunération entre les sexes s'entend de la différence de revenu entre les hommes et les femmes. Il peut être mesuré de diverses manières : moyenne annuelle totale des revenus, revenus annuels à temps plein ou gains horaires. En Ontario, l'écart de 28 % est basé sur les revenus annuels moyens. Tous les types de travail sont pris en compte.

En Ontario, 58,2 % des femmes occupent un emploi, comparativement à 64,4 % des hommes.

Comme l'indique le rapport de 2004 du Groupe de travail sur l'équité salariale, l'écart est plus fortement ressenti par les personnes qui vivent de multiples formes de discrimination. **Les femmes racisées, immigrantes, autochtones et handicapées souffrent d'écarts salariaux beaucoup plus grands. Par exemple, les femmes racisées en Ontario ont reçu 0,47 \$ pour chaque dollar payé aux hommes non racisés en 2005.**

Bien que des progrès aient été accomplis, le rapport du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) intitulé *A Living Wage as a Human Right* montre en quoi la discrimination continue d'empêcher ces travailleuses à gagner leur vie. L'inégalité salariale persiste, tandis que l'augmentation du revenu d'un directeur général moyen peut représenter jusqu'à 189 fois le revenu d'un Canadien moyen.

Les marchés du travail au Canada continuent à fonctionner d'une manière qui ne permet pas à de nombreuses femmes de surmonter les difficultés qui les maintiennent au bas de l'échelle des revenus.

Les femmes, en particulier celles qui sont confrontées à de multiples obstacles sur le marché du travail, sont le visage de la pauvreté et du chômage; ce sont elles qui souffrent le plus de l'intensification du travail partout au pays. Selon M^{me} Monica Townson, spécialiste du marché de l'emploi, « les Canadiennes seules sont les plus pauvres des pauvres ». Son rapport intitulé *Women's Poverty and the Recession* (CCPA) indique que « 20 % des femmes en Ontario occupent un emploi faiblement rémunéré, comparativement à 10 % des hommes ».

Plus de 7 travailleurs à temps partiel sur 10 sont des femmes, une caractéristique du marché du travail qui n'a pas beaucoup changé au fil des ans. Cela signifie que les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'occuper des emplois multiples et temporaires. Si l'on tient aussi compte du fait que 60 % des femmes travaillent au salaire minimum, la vulnérabilité des femmes à la faible rémunération ne fait aucun doute.

De plus, les femmes dominent dans le commerce de détail, les services et les soins de santé, secteurs où le travail à temps partiel est une pratique qui a été adoptée par les employeurs pour structurer leur régime de rémunération. **En d'autres mots, les femmes n'occupent pas des emplois à temps partiel par choix, mais parce que c'est une caractéristique de leur vie professionnelle imposée par les objectifs sur le marché du travail visés par les employeurs qui refusent souvent d'embaucher plusieurs travailleurs à temps plein.**

[Pourquoi existe-t-il toujours un écart de rémunération entre les sexes](#)

Toute leur vie, les femmes doivent lutter pour obtenir la même rémunération que les hommes. Selon un rapport de M. Pat Armstrong, chercheur en équité salariale de renommée internationale, l'écart de rémunération entre les sexes est causé par les trois caractéristiques suivantes du marché du travail canadien, dont l'interaction favorise l'attribution de salaires beaucoup plus faibles aux femmes : la majorité des femmes ne sont pas traitées comme les hommes dans différents emplois et milieux de travail.

« Les écarts salariaux discriminatoires constituent une violation des droits de la personne. Le droit des femmes à une rémunération de valeur égale, ainsi qu'à un traitement équitable en ce qui concerne les perspectives de rémunération et d'emploi, est reconnu dans le monde. »

[Impact de la pauvreté chez les femmes autochtones et sur leur santé mentale, l'exemple de Winnipeg](#)

[Drabble, Jenna et Sadie McInnes. « Finding her Home, a gender-based Analysis of the homelessness Crisis in Winnipeg », *State of the inner city*, mars 2017.](#)

La crise de l'itinérance qui a frappé les villes canadiennes, petites et grandes, montre quelques signes de vieillissement.

Cette crise est le signe le plus visible du problème plus vaste de l'accès au logement abordable pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, mais elle est aussi liée à la colonisation, dont les séquelles font toujours souffrir les peuples autochtones.

« **Le colonialisme continue de nuire aux femmes autochtones, qui représentent plus de 80 % des femmes sans abri à Winnipeg selon le recensement dans la rue de 2015.** Les vulnérabilités qui ont mené à la perte de tant de mères, de sœurs et de filles ainsi qu'à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont interreliées à la réalité de l'itinérance pour de nombreuses femmes. Les causes profondes qui rendent les femmes vulnérables sont les mêmes : le manque de débouchés économiques, le traumatisme intergénérationnel et le besoin de soutiens sociaux. »

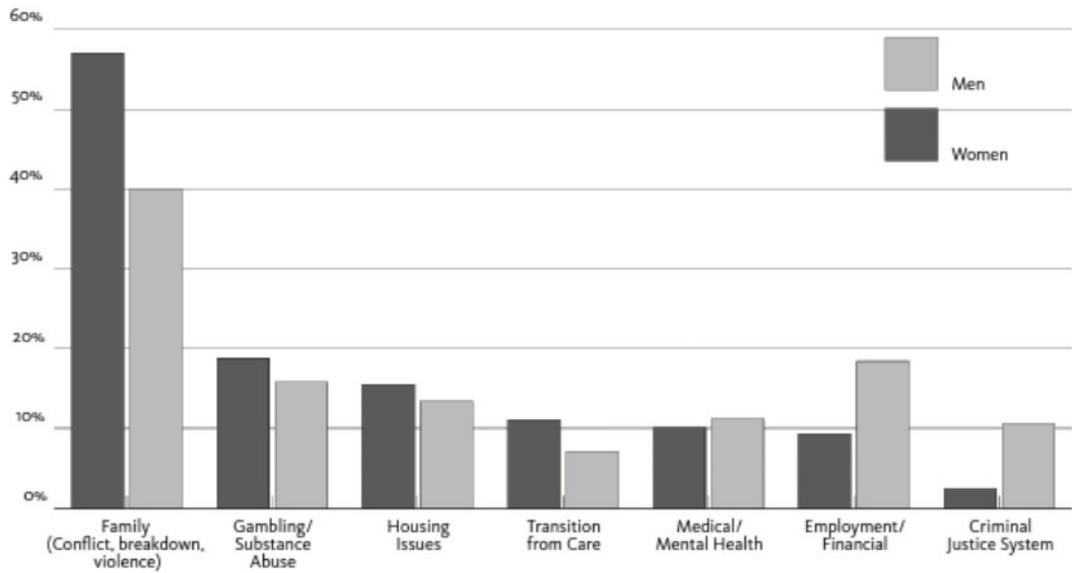
Age/Gender

25%

23.2%

Male/Fem

Reasons for First Experience of Homelessness (Participants could select more than one reason.)



Selon le gouvernement du Canada (2016), « **on désigne par personnes sans abri de façon chronique les personnes qui, souvent atteintes d'affections incapacitantes (p. ex. des maladies physiques ou mentales chroniques, des problèmes de toxicomanie), sont actuellement sans abri et l'ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année (c.-à-d. qui ont passé plus de 180 nuits dans un refuge ou dans un endroit impropre à l'habitation) et on désigne par personnes sans abri de façon épisodique les personnes qui, souvent atteintes d'affections incapacitantes, sont actuellement sans abri et ont vécu au moins trois épisodes d'itinérance au cours de la dernière année (il convient de noter que les épisodes sont des périodes pendant lesquelles une personne vit dans un refuge ou un endroit impropre à l'habitation pendant un certain temps, puis retourne dans le refuge ou un autre endroit après au moins 30 jours) ».**

Beaucoup de femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenus ont un vécu qui relève de l'itinérance cachée, notamment parce qu'elles vivent chez des amis et des étrangers ou évitent simplement les services officiels. **Leurs parcours ont été nettement empreints de peur, d'incertitude et de stress pour les participantes, qui ont décrit les répercussions négatives de l'itinérance sur leur santé mentale et physique. Les entretiens avec les participantes et des répondants clés ont permis de définir diverses différentes circonstances qui mènent à l'itinérance et des obstacles qui peuvent empêcher les femmes de trouver du logement.**

Des femmes ont parlé de la peur et du stress qu'elles ressentaient à l'idée que les services à l'enfance et à la famille puissent leur retirer la garde de leurs enfants. Une participante a expliqué qu'à son arrivée au Canada, d'autres femmes dans sa collectivité lui ont appris à craindre les services à l'enfance et à la famille. **L'itinérance a exacerbé cette peur et gravement miné leur santé mentale et physique.**

Les femmes vieillissantes qui sont sans abri et vivent surtout dans les refuges d'urgence souffrent dans certains cas d'une maladie mentale et font partie d'une population qui a besoin d'une prise en charge multidimensionnelle favorisant la stabilité du logement.

Amy Reinink, gestionnaire des services de transition de la Siloam Mission, a expliqué que les femmes sont susceptibles d'épuiser toutes les ressources à leur portée avant de se présenter au refuge, et qu'une fois dans le système des refuges, elles souffrent

souvent de troubles mentaux aigus et ne reçoivent que très peu de soutien autour d'elles. L'accumulation, préoccupation courante chez beaucoup de femmes âgées en refuge, est un problème de santé mentale important pour lequel il n'existe pas d'aide appropriée, ce qui crée les cycles de l'itinérance.

L'itinérance a eu des répercussions négatives sur la santé des participantes, dont l'exacerbation de troubles mentaux et la malnutrition. Pour certaines participantes, l'itinérance était leur réalité, et pour bien d'autres, elle représentait un risque permanent, étant donné le manque d'options de logement abordable dans la ville et le fait que les prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ne permettent pas de combler les besoins de base.

Pour aller plus loin...

Les conséquences économiques de l'exclusion des personnes en situation de handicap du monde du travail

Buckup, Sebastian. « The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work », *Document de travail sur l'emploi n° 43*, Secteur de l'emploi, Bureau international du travail, Genève, 2009.

Le Secteur de l'emploi participe activement à la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, et ce, par l'entremise d'un large éventail d'aides techniques et d'activités de renforcement des capacités, de services consultatifs et de recherches stratégiques. Dans le cadre de son programme de recherche et de publications, le Secteur de l'emploi fait la promotion de la création des connaissances sur les sujets et les questions stratégiques importantes, conformément aux principaux éléments de l'Agenda global pour l'emploi et de l'Agenda pour le travail décent. Des livres, des monographies, des documents de travail, des rapports sur l'emploi et des documents d'information stratégiques comptent parmi les publications du Secteur de l'emploi².

²Buckup, Sebastian. « The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work », *Document de travail sur l'emploi n° 43*, Secteur de l'emploi, Bureau international du travail, Genève, 2009. Préface de José Manuel Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi.

Résumé de la recherche

Afin de contribuer à la base de données utilisée par les décideurs pour l'affectation des ressources aux programmes liés à l'employabilité et à l'emploi des personnes handicapées, le BIT a commandé une étude exploratoire sur les coûts macro-économiques de l'exclusion des personnes ayant un handicap du monde du travail. Tirant profit des travaux précédents, cette recherche a permis d'élaborer une nouvelle approche qui tient compte de deux indicateurs de pertes économiques : l'écart entre la productivité potentielle et réelle des personnes handicapées; l'écart entre les taux de chômage et d'inactivité des personnes non handicapées et des personnes handicapées. Ces indicateurs permettent d'évaluer les coûts que doit assumer la société pour l'exclusion des personnes handicapées du monde du travail. Nous avons mis à l'essai cette approche à l'aide de données issues de dix pays d'Asie (Chine, Thaïlande, Viêt Nam) et d'Afrique (Éthiopie, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe). Les pertes globales et l'importance relative des facteurs à l'origine de ces pertes — environnement défavorable, chômage et inactivité — sont évaluées pour chaque pays. L'étude montre que des hypothèses raisonnables et une modélisation adéquate permettent de produire des données sur les coûts de l'exclusion, même pour le pays où les données primaires fiables sont généralement rares, et elle indique que ces résultats sont plus pertinents que ceux obtenus par extrapolation globale.

Conclusion et recommandations

Aux fins de l'étude, l'approche a été appliquée à 10 pays en développement à revenus faibles ou intermédiaires, trois d'Asie (Chine, Thaïlande, Viêt Nam) et sept d'Afrique (Éthiopie, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe). En conclusion, les pertes économiques liées aux handicaps sont importantes et mesurables, soit entre 3 et 7 % du PIB. Les chiffres des dix pays évalués n'ont pas été extrapolés à l'échelle mondiale. Pour ce faire, il faudrait examiner des pays d'autres régions (Europe, Amérique latine et Amérique du Nord) et mieux définir les approches d'extrapolation à utiliser. Le résultat le plus important de cette étude est qu'il est possible de produire des données nationales sur les coûts de l'exclusion. Même pour les pays où les données primaires sont généralement rares, des hypothèses raisonnables et une modélisation adéquate peuvent produire des résultats qui sont plus pertinents que ceux obtenus par extrapolation globale. La comparaison entre les résultats de cette étude et des résultats par extrapolation de la Banque mondiale dans

la dernière section le montre clairement. Toutefois, la mise à l'essai de cette nouvelle méthodologie de calcul des pertes économiques liées à l'exclusion des personnes handicapées du monde du travail a aussi laissé d'importantes questions en suspens auxquelles de futurs travaux doivent répondre.

Nous pouvons formuler les recommandations suivantes pour étoffer les travaux : cette étude fait la distinction entre la productivité potentielle et la productivité réelle des personnes handicapées. **Il est pertinent d'indiquer que les personnes handicapées sont moins productives non pas en raison de leur « handicap », mais parce qu'elles vivent et travaillent dans des milieux qui ne leur sont « pas favorables ».** Cet énoncé est au cœur du message qui ressort de l'analyse : **il est judicieux sur le plan économique de créer un environnement où les personnes handicapées peuvent fonctionner plus facilement.**